



République de Djibouti  
Unité - Egalité - Paix

---

# Cérémonie de Présentation des Lettres de Créance

---

Ministère des Affaires  
Etrangères et de la  
Coopération Internationale

---

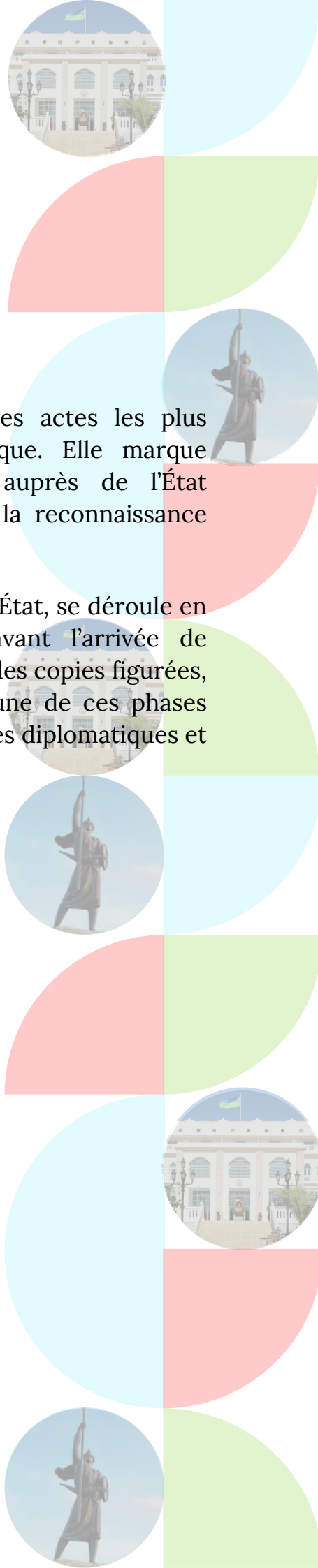
Direction du Protocole d'Etat



# Introduction

La présentation des lettres de créance constitue l'un des actes les plus solennels et les plus symboliques de la vie diplomatique. Elle marque officiellement l'entrée en fonction d'un ambassadeur auprès de l'État accréditaire et consacre, à travers un cérémonial précis, la reconnaissance mutuelle entre les deux pays.

À Djibouti, ce processus, placé sous l'autorité du Protocole d'État, se déroule en plusieurs étapes, allant de la procédure d'agrément avant l'arrivée de l'ambassadeur, à son installation et aux formalités de remise des copies figurées, jusqu'à la cérémonie officielle au Palais présidentiel. Chacune de ces phases répond à un code strict, alliant traditions républicaines, usages diplomatiques et symboles de souveraineté.



# Déroulé Protocolaire de la Cérémonie des Lettres de Créance

## I. Avant l'arrivée de l'Ambassadeur

### 1.1 Procédure d'agrément

La cérémonie de présentation des lettres de créance débute bien avant l'arrivée de l'ambassadeur sur le territoire du pays d'accueil. Elle s'inscrit dans un processus diplomatique rigoureux, marqué par plusieurs étapes protocolaires essentielles.

Tout d'abord, la fin de mission de l'ambassadeur en poste ouvre la voie à la désignation d'un successeur par l'État d'envoi. Cette désignation donne lieu à une demande d'agrément, adressée officiellement à l'État de résidence. Cette demande vise à s'assurer que le diplomate pressenti est accepté par les autorités locales, conformément aux usages diplomatiques.

Une fois l'agrément accordé par le Président de la République, la Direction du Protocole, chargée de l'organisation de la cérémonie, fixe la date officielle de la présentation des lettres de créance.

### 1.2 Préparation protocolaire et logistique

À cet effet, la Direction du Protocole adresse une note verbale aux ambassadeurs nouvellement accrédités, les informant de la date retenue et des modalités pratiques de la cérémonie. En retour, les ambassadeurs confirment leur participation et transmettent à la Direction du Protocole le discours qu'ils prononceront devant le Chef de l'État lors de la remise solennelle de leurs lettres de créance.

Enfin, dans les préparatifs immédiats précédant leur arrivée, il est demandé aux ambassadeurs d'apporter leur drapeau national. Celui-ci sera installé sur le véhicule officiel qui les conduira au palais présidentiel, immédiatement après la remise des lettres de créance, marquant ainsi leur reconnaissance officielle en tant que représentant de leur État.

## II. À son arrivée en République de Djibouti

### 2.1 Accueil protocolaire et hébergement

À son arrivée à Djibouti, l'ambassadeur désigné est accueilli par un conseiller du Protocole d'État. Il est ensuite conduit au salon d'honneur, avant d'être escorté vers l'un des hôtels retenus par le protocole : Kempinski Palace, Sheraton, Acacia ou Résidence d'Europe, selon son choix.

### 2.2 Remise des copies figurées au Ministère des Affaires étrangères



**Photo : Ambassadrice de l'Irlande, remettant ses copies figurées au  
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.**

Le véhicule du Protocole récupère l'ambassadeur à l'hôtel, conformément au programme établi, pour le conduire au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI). Là, il est introduit auprès du Ministre pour la remise des copies figurées. Cette étape protocolaire, qui ne fait pas appel à une escorte ni à une garde d'honneur, et durant laquelle le drapeau n'est pas apposé sur le véhicule, dure environ 15 minutes.

Il convient de souligner que tant que l'ambassadeur désigné n'a pas remis ses lettres de créance au Président de la République, il ne peut pas participer à des événements officiels, rencontrer des responsables djiboutiens ou s'adresser aux médias.

### III. Cérémonie officielle de remise des lettres de créance

#### 3.1 Déroulement de la cérémonie protocolaire

Lors de la présentation des Lettres de Créance au Président de la République, Chef du Gouvernement, un conseiller du Protocole d'État se rend au lieu de résidence de l'ambassadeur désigné (hôtel ou résidence). Il l'invite à prendre place à l'arrière côté droit de la voiture du Protocole d'État, tandis que lui-même prend place côté gauche. Avant le départ, le conseiller vérifie que l'ambassadeur ait bien les Lettres de Créance sur lui.

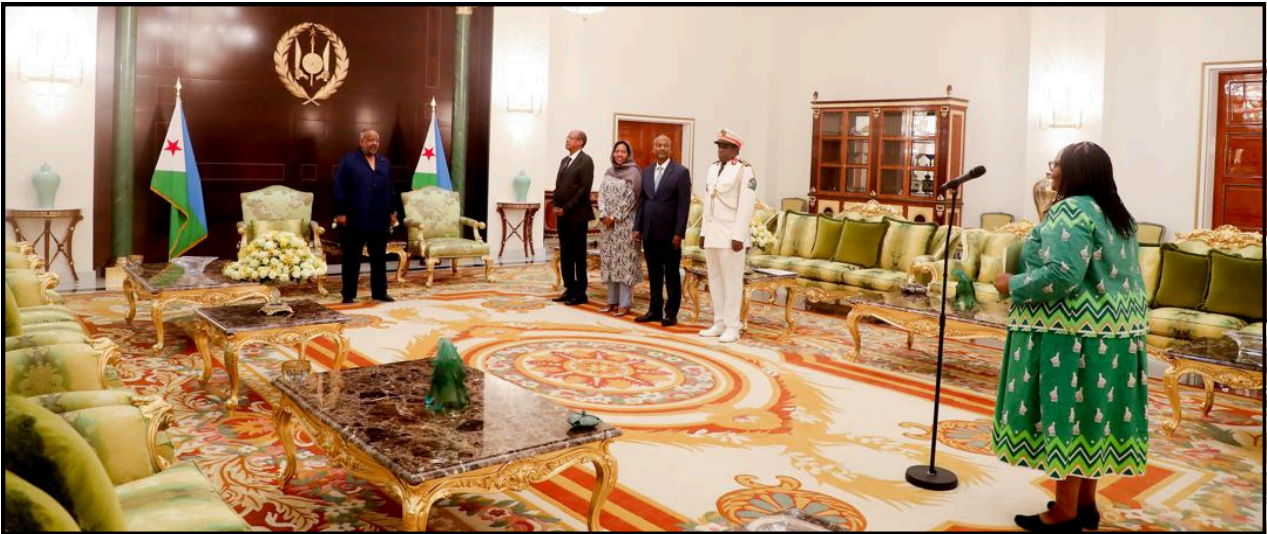


**Photo : Ambassadeur de la République d'Azerbaïdjan, entrant dans le Palais Présidentiel.**

Le véhicule transportant l'ambassadeur est escorté par deux motards de la Garde Républicaine. À sa descente, l'ambassadeur passe sans saluer entre une haie d'honneur formée par les éléments de la Garde Républicaine.

Si l'ambassadeur le souhaite, deux diplomates peuvent l'accompagner, prenant place dans un second véhicule (de l'ambassade s'il est résident).

Le Directeur du Protocole d'État, Ambassadeur Mohamed Ali Djama, accueille l'ambassadeur à l'entrée du Hall du Palais de la République.



**Photo : Ambassadrice de la République du Zimbabwe, prononçant son discours auprès du Président de la République.**

### **3.2 Présentation des lettres de créance au Président de la République**

La cérémonie regroupe plusieurs ambassadeurs, qui sont installés dans un salon en attendant leur tour, déterminé selon la date d'obtention de leur agrément.

Le Directeur du Protocole introduit tour à tour les ambassadeurs auprès du Chef de l'État, devant lequel ils prononcent la formule protocolaire :

**« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les Lettres de Créance m'accréditant en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de (nom du pays), ainsi que les lettres de rappel de mon prédécesseur. »**

Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, ainsi que la Conseillère diplomatique du Président, assistent à la cérémonie, se tenant à gauche du Chef de l'État.



**Photo 1 : Ambassadrice du Royaume des Pays-Bas remettant ses lettres au Président de la République.**

**Photo 2 : Entretien entre le Chef de l'Etat et l'Ambassadeur de la République de l'Inde**

Le Chef de l'État serre la main de l'ambassadeur, qui est ensuite invité à s'asseoir à sa droite pour un bref entretien. Pendant ce temps, les diplomates accompagnants restent en retrait, avant de venir à leur tour saluer le Président.

### **3.3 Format des accompagnants de l'ambassadeur**

Le format retenu est de (1 + 2), époux(ses) inclus, c'est-à-dire que l'ambassadeur ne peut être accompagné que de deux personnes au maximum, qu'il s'agisse de diplomates ou de leurs conjoints.

### **3.4 Clôture de la cérémonie et traditions associées**

À l'issue de l'entretien, qui marque la fin de la cérémonie, l'ambassadeur signe le livre de souvenirs de la Présidence dans le salon des ambassadeurs. Il est ensuite reconduit par le Directeur du Protocole d'État jusqu'à la sortie, passant devant la Garde d'honneur, avant de rejoindre sa résidence accompagné d'un conseiller du protocole et escorté par les motards de la Garde républicaine.

Enfin, après avoir signé le livre de souvenirs, l'ambassadeur peut, s'il le souhaite, remettre un cadeau au Directeur du Protocole d'État. Celui-ci offre en retour un présent, généralement symbolisant la richesse de la faune et de la flore de la République de Djibouti. Il est important de noter que les ambassadeurs ne sont pas tenus d'apporter un présent.